

# ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE REPRESENTATION PARCELLAIRE CADASTRALE UNIQUE (RPCU)

Sylviane CHARDONNEL, IGN - Pascale BARANGER, DGFIP

# PROJET DE REPRESENTATION PARCELLAIRE CADASTRALE UNIQUE (RPCU)

- GENÈSE DU DOSSIER
- GRANDS PRINCIPES RETENUS  
POUR LA REPRÉSENTATION PARCELLAIRE  
CADASTRALE UNIQUE
- SCÉNARIO « BUREAU + TERRAIN » (DGFIP)
- SCÉNARIO « ALGORITHMES » (IGN)
- PROCHAINES ÉTAPES

# GENÈSE DU DOSSIER

# GENÈSE DU DOSSIER

- **Le plan cadastral informatisé**
  - **Entièrement dématérialisé depuis 2004 et disponible sur [cadastre.gouv.fr](http://cadastre.gouv.fr) depuis 2007, le plan cadastral est composé de 590 000 feuilles cadastrales :**
    - **3/4 sous forme vecteur (PCI vecteur) :**
      - **numérisation dans le cadre de conventions (signature en 1993 d'un protocole national entre la DGI et les grands acteurs de l'information géographique)**
      - **couverture des 2/3 du territoire, soit 83 % de la population**
    - **1/4 sous forme image (PCI image) :**
      - **scannage des plans non vectorisés achevé en 2004**
  - **Donnée de référence en matière de découpage parcellaire et de représentation du bâti (article L127-10 du Code de l'environnement)**

# GENÈSE DU DOSSIER

- **La BD Parcellaire<sup>®</sup>**
  - **une des quatre couches du référentiel à grande échelle (RGE<sup>®</sup>)**
  - **produite à partir du plan cadastral**
  - **définie avec deux objectifs :**
    - **assurer la cohérence avec les autres couches du RGE<sup>®</sup>**
    - **assembler les 590 000 feuilles**  
**permettant une navigation continue sur l'ensemble du territoire**
  - **débutée en 2004**
  - **disponible sur l'ensemble du territoire depuis 2008**

# GENÈSE DU DOSSIER

- **La « convergence »**
  - **Depuis 2008, coexistence de deux représentations parcellaires, source de difficultés et d'incompréhensions pour les utilisateurs de l'information géographique**
  - **Début 2010, deux groupes de travail associant la DGFIP, le MEDDE et l'IGN chargés d'étudier la convergence entre le PCI et la BDParcellaire®**
    - **un groupe technique**
    - **un groupe juridique**

# **GRANDS PRINCIPES RETENUS POUR LA REPRÉSENTATION PARCELLAIRE CADASTRALE UNIQUE**

# LES GRANDS PRINCIPES RETENUS POUR LA RPCU

## Constat 2010

A l'issue de la réflexion menée par le groupe de travail technique

- **Ni le plan cadastral, ni la BDParcellaire® ne sont satisfaisants en l'état pour les besoins des utilisateurs, notamment au regard de la continuité géographique**
- **Un simple assemblage des deux produits n'est pas suffisant**

## Décision interministérielle (20 mai 2011)

- **Lancement d'une expérimentation en vue de définir une représentation parcellaire cadastrale unique (RPCU) qui soit en meilleure adéquation avec les besoins des utilisateurs**



# LES GRANDS PRINCIPES RETENUS POUR LA RPCU

- Principe n° 1 : **CONTINUITÉ** des limites des parcelles cadastrales, des feuilles cadastrales et des limites de communes sur l'ensemble du territoire, en conformité avec la réalité du terrain et les actes réglementaires
- Principe n° 2 : niveau d'**EXACTITUDE** visé au moins celui du RGE ou du plan cadastral, meilleur en zone urbaine qu'en zone rurale
- Principe n° 3 : disponibilité des limites parcellaires et administratives en mode **VECTORIEL** sur l'ensemble du territoire
- Principe n° 4 : **COHERENCE** avec les autres couches du RGE et les autres objets du plan cadastral
- La RPCU deviendra le parcellaire du plan cadastral amélioré, conservant son statut de document administratif fiscal et foncier fiable, dont la mise à jour et la gestion restent de la compétence de la DGFIP.

# LES GRANDS PRINCIPES RETENUS POUR LA RPCU

## ■ L'expérimentation

- **Test « à blanc » sur sept zones expérimentales dans les départements 06, 17, 35, 44, 50, 65 et 83.**
- **Menée selon deux scénarios, l'un conduit par la DGFIP, l'autre par l'IGN**
- **Mise en place d'une gouvernance nationale et locale :**
  - **COMité de PILotage co-présidé par le MEDDE et la DGFIP, avec l'IGN, les ministères de l'intérieur et de la justice, les représentants des collectivités territoriales (AMF, ADCF, ADF) et l'OGE.**
  - **Comité de Coordination Technique (CCT) : émanation technique du comité de pilotage.**
  - **Comités Locaux d'Expérimentation (CLE) : mis en place début 2012 dans les sept zones, ils sont présidés par le préfet et le directeur départemental des finances publiques, et associent tous les acteurs locaux concernés.**

# SCÉNARIO « BUREAU + TERRAIN » (DGFIP) MÉTHODOLOGIE ET AVANCEMENT

# LE SCENARIO DGFIP

- **OBJECTIF** : être au plus proche de la réalité du terrain, des actes réglementaires et des documents fonciers
- **PRINCIPALES ETAPES** :
  - Diagnostic du plan cadastral
  - Equipement de la zone en points GPS, vérification et reprise du géoréférencement des feuilles, avec une possible modification de la géométrie pour les plans non réguliers
  - Analyse des discontinuités
  - Un traitement du bureau pour les raccords dans les tolérances linéaires et surfaciques
  - Un traitement sur le terrain des zones hors tolérances

# LE SCENARIO DGFIP : traitement des raccords

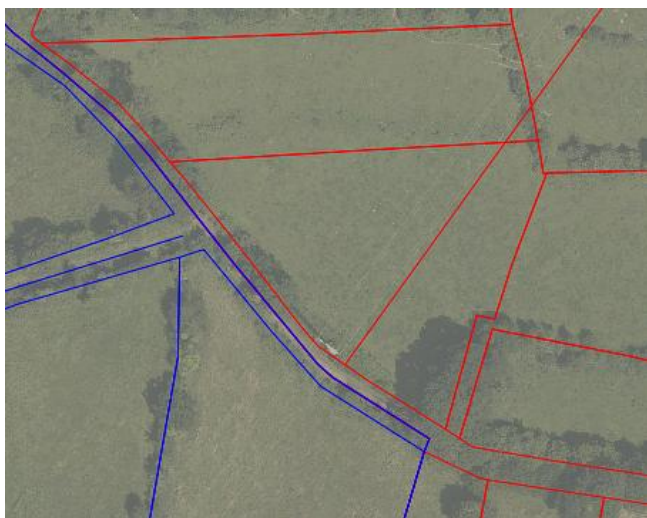
Traitement d'un raccord de type trou

Avant : plan cadastral initial



# LE SCENARIO DGFIP : traitement des raccords

Après : plan RPCU DGFIP



Agrandissement de la zone de raccord



# LE SCENARIO DGFIP : premiers constats

Des travaux opérationnels terminés depuis septembre 2012, il ressort :

- **L'importance d'un diagnostic rigoureux en amont (qualité du plan, homogénéité de la feuille, historique des traitements, etc.)**
- **Un nécessaire compromis dans l'utilisation d'une transformation élastique sur les plans non réguliers pour les rapprocher de la réalité terrain sans multiplier les déformations de géométrie**
- **L'intérêt d'utiliser les données disponibles localement (PV de délimitation intercommunale, orthophotographies et vues aériennes mises à disposition par les collectivités locales, etc.)**
- **Un grand nombre de discontinuités traitées du bureau (83% en moyenne).**
- **La difficulté à traiter sur le terrain certaines zones (accès, manque de limites apparentes).**



# SCÉNARIO « ALGORITHMES » (IGN) MÉTHODOLOGIE ET AVANCEMENT



# SCÉNARIO « ALGORITHMES » (IGN)

## ■ Principales étapes

- **Traitement topologique**  
**=> intégrité des données sections, parcelles et bâtiments**
- **Analyse du géoréférencement et amélioration éventuelle :**
  - analyse de la cohérence géométrique des couches du RGE®
  - reprise globale par commune ou groupe de sections (en appui sur le RGE®)
  - reprises locales avec délimitation d'une zone d'influence
- **Calcul de la ligne de raccord**
- **Calage des limites de section sur la ligne calculée et propagation des déplacements à l'intérieur des sections**
- **Identification des limites indéçises**

# SCÉNARIO « ALGORITHMES » (IGN)

- Premiers constats
  - **Qualitatif**
    - continuité effective du parcellaire (par construction)
    - outil industriel disponible
  - **Quantitatif**
    - 2200 sections en neuf semaines avec trois opérateurs
    - 1455 km de raccords traités
  - **Extrapolation** France entière réaliste
  - **Nécessité d'une interaction** avec la DGFIP pour traiter les limites indécises et les incohérences
  - **Données complémentaires** : démonstrateur à industrialiser et à adapter pour recalibrer les données d'utilisateurs

# SCÉNARIO « ALGORITHMES » (IGN)

## Amélioration du géoréférencement



Avant : PCI et routier BDTopo®



Après : RPCU IGN et routier BDTopo®



# SCÉNARIO « ALGORITHMES » (IGN)

## Traitement d'un raccord (après amélioration du géoréférencement)



PCI et BDTopo®



RPCU et BDTopo®

Cas d'une limite de commune (écart initial environ 35 mètres) : la cohérence avec le RGE (réseau routier BDTopo) permet de lever l'indécision malgré l'écart initial

# PROCHAINES ÉTAPES

# PROCHAINES ÉTAPES

## ■ Travaux

- **Évaluation des RPCU expérimentales obtenues : en cours**
  - précision géométrique
  - contenances parcellaires
  - contenu et géométrie des objets, continuité géographique
  - intégration dans les SIG existants et adaptation des données d'utilisateurs
  - coût de production
- **Élaboration d'un bilan partagé : janvier 2013**
- **Identification des évolutions juridiques nécessaires à la constitution de la RPCU**
- **Propositions pour décision interministérielle : mars 2013**

**Merci pour votre attention**